

Date de dépôt : 19 mai 2020

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 1 715 000 francs pour la création d'un Centre cantonal de biométrie et l'acquisition de ses équipements

Rapport de M. Christian Flury

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Jacques Béné, la commission des travaux a examiné le PL 12633 lors de sa séance du 28 avril 2020.

MM. Thomas Humbert, responsable du budget des investissements auprès du département des finances, et Stefano Gorgone, secrétaire scientifique auprès du Secrétariat général du Grand Conseil, ont assisté aux travaux de la commission. Nous les remercions de leur précieuse contribution.

Nous remercions également M^{me} Barbara Lambert, pour son méticuleux et précis travail de procès-verbaliste.

En préambule

Afin de répondre aux exigences européennes de lutte contre la falsification des documents d'identité, les autorités fédérales ont modifié l'ordonnance fédérale relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 2021, tous les titres, actuellement au format papier, des permis L, B, C, Ci et G destinés aux ressortissants de l'EU/AELE, ainsi que les permis N, F et S seront remplacés par des documents modernes au format carte de crédit avec photographie et signature.

Vu le nombre très important de documents à établir, le département a déposé ce projet de loi d'investissement d'un montant de 1 715 000 francs

afin de permettre l'acquisition du matériel adéquat, l'engagement de personnel dédié et la création d'un Centre cantonal de biométrie (CCB).

Audition du département, représenté par : M. Eric Favre, directeur général de l'OCSIN, DI ; M. Jean-Paul Belgeri, directeur des services aux clients de l'OCSIN, DI ; M. Bernard Gut, directeur général, office cantonal de la population et des migrations (OCPM), DSES ; M^{me} Eléonore Hirooka, cheffe de service, chargée du portefeuille DSES à la direction des services aux clients de l'OCSIN, DI

M. Gut affiche la présentation (*en annexe*) afin d'expliquer ce projet de loi en détail. Il confie que c'est un projet fondamental pour l'avenir de l'office cantonal de la population et des migrations en termes d'efficacité et d'utilisation des espaces. Il donne quelques éléments de contexte. A partir du 1^{er} juillet 2021, tous les cantons auront l'obligation d'émettre les titres de séjours pour les ressortissants européens sous forme de carte de crédit. C'est une obligation fédérale qui découle d'une modification de l'ordonnance fédérale relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA). Il relève qu'actuellement, les cantons émettent déjà tous les titres de séjour pour les ressortissants extraeuropéens sous forme de carte de crédit. Il faut donc se mettre à jour pour les Européens, mais aussi pour les requérants d'asile et les personnes au bénéfice d'une admission provisoire. Pour les ressortissants européens, il informe que cela s'étend depuis les permis L jusqu'à l'autorisation frontalière en passant par les permis B et C. Dès lors, en faisant ces adaptations, la Confédération répondra à l'exigence de conformité aux normes européennes de lutte contre la falsification des documents d'identité. Donc, c'est une double obligation à la fois européenne et fédérale. Pour un office comme le sien, il reconnaît que cela représente une augmentation sensible de la volumétrie des prises de données biométriques. Effectivement, ils ont estimé à environ 155 000 les prises de données biométriques annuelles, ce qui représente à peu près 700 personnes par jour reçues dans leurs locaux alors qu'actuellement ils arrivent à 80 000. En conséquence, ils vont augmenter leur volumétrie d'un facteur 2. Pour ce faire, ils doivent avoir des locaux adaptés, mais leurs locaux actuels ne disposent pas d'assez d'espace. De plus, ils aimeraient pouvoir continuer à garantir qu'une demande de passeport suisse soit traitée dans les deux semaines, ce qui est le cas actuellement. Pour les étrangers qui doivent renouveler leurs documents plus régulièrement, c'est malheureusement plus compliqué, donc cela prend plus de temps.

Il poursuit avec le cliché 3 et affirme que l'idée est alors d'obtenir de nouveaux locaux, dans la mesure du possible situés hors des murs de

l'OCPM, et que ce centre ait un rattachement administratif à l'OCPM, mais pas forcément un rattachement de fonctionnement. De plus, il souhaite que les demandes émanant de Suisses ou d'étrangers soient traitées à la même vitesse et, surtout, que de nouveaux horaires soient instaurés en vue de répondre aux besoins du public. Ils envisagent donc d'ouvrir le centre les samedis matins, à l'instar de ce qui se fait dans le canton de Vaud.

De plus, pour être en conformité avec les normes européennes, il affirme qu'ils doivent renouveler la plateforme technique qui devra être dotée de 15 nouvelles stations de prises de données biométriques. Onze d'entre elles seraient pour le nouveau centre, 2 iraient à l'OCPM et 2 à la police internationale, soit à l'aéroport pour la confection des passeports provisoires. De la même manière, ils vont devoir équiper ce nouveau centre avec du mobilier supplémentaire, ce qui est d'autant plus d'actualité puisque c'est en partie pour prendre en compte les nouvelles normes sanitaires de l'OFSP, mais aussi des préconisations du SPE, et pour maîtriser les flux et la bonne utilisation de l'espace disponible. Il précise que cette volumétrie pourrait aller jusqu'à 700 personnes par jour.

Il résume en disant que ce projet de loi sert essentiellement et en priorité à financer les équipements technologiques de ce nouveau centre comme indiqué sur le slide 4 – donc avant tout les cabines de biométries et les terminaux monétiques de caisse, mais également le mobilier. A ce sujet, la Confédération, qui a conduit l'appel d'offres pour que tous les cantons soient équipés de la même manière et qu'ils répondent aux normes européennes en matière de sécurité des documents, a dû interrompre la procédure, car l'entreprise qui avait été choisie a été disqualifiée. Dès lors, il a fallu choisir un deuxième adjudicataire et il est très probable que le montant total de 1 715 000 francs qui figure sur le slide soit revu à la hausse dans la mesure où il propose du matériel plus technique. Malheureusement, il avoue ne pas pouvoir donner plus d'informations, car il n'y a rien de définitif. Il informe simplement que les cantons contestent actuellement cet appareillage et invoquent que ce n'est pas ce qui était initialement prévu et que cela va impacter les budgets cantonaux.

Il passe au cliché 5 et présente les charges liées au projet de loi. Cela concerne la conduite du projet qui est réalisé en collaboration avec trois entités : l'OCSIN en ce qui concerne l'équipement technologique, la DOSIL et l'OCPM. Il y a une deuxième charge liée qui est importante, il s'agit de l'adaptation des surfaces aux besoins spécifiques d'un centre de biométrie dont le financement sera assuré par le crédit de renouvellement 2020-2024 de l'OCBA. De surcroît, il y a également un certain nombre de charges induites qu'il présente sur le slide 6. Il prévient que, sans ces budgets

supplémentaires, l'actif mis en service ne pourra pas être entretenu ni maintenu. Selon lui, le plus important se penche sur la location de locaux. A ce propos, l'OCBA leur a proposé une vingtaine d'objets disponibles dont cinq ont été présélectionnés. Ils se situent tous sur la rive droite. Selon lui, il y a trois éléments essentiels : premièrement, il faut qu'ils puissent disposer de la surface nécessaire pour placer les nouvelles cabines biométriques ; deuxièmement, les bâtiments doivent être pourvus d'une entrée et d'une sortie distincte pour gérer les flux ; troisièmement, il doit y avoir des places de parking ou des transports publics à proximité. Afin de faire tourner ce centre, il précise qu'il a besoin de ressources en personnel. Actuellement, il annonce qu'il dispose de 13 collaborateurs qui seront affectés au nouveau centre. En sus, il a obtenu par le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil, 7 postes supplémentaires qui sont inscrits sur le budget 2020, mais qu'il n'a pas encore engagés. Il souhaiterait aussi demander, au projet de budget 2021 et 2022, 10 postes supplémentaires pour avoir une quarantaine de personnes. Mais il précise que cela reste une estimation qui doit être adaptée au fur et à mesure des travaux.

Il ajoute que cette « biométrisation » des titres de séjours européens a déjà commencé, donc ils ont déjà eu l'occasion, en tant que canton pilote, de travailler sur une catégorie d'étrangers, celle des titulaires de permis courte durée. Ainsi, ils ont pu expérimenter dans leurs locaux actuels comment procéder. Ils continueront à procéder de la sorte avec les permis Ci, les permis B puis C, et en dernier les autorisations frontalières. Il affirme que ces dernières constituent une grande problématique, car ils vont être obligés de faire venir au centre de biométrie une catégorie de personnes qui, jusqu'à présent, faisaient leurs démarches par correspondance.

Finalement, il conclut en parlant des risques et du retour sur investissement qui figurent au slide 7. A ce propos, il confie qu'il n'a pas tellement le choix, car il doit exercer en conformité avec les normes légales pour garantir la sécurité des documents. Celle-ci doit être mise à jour pour les documents papier qui restent la cible de falsifications. D'emblée, il explique que s'il ne dispose pas de nouveaux locaux, il sera obligé de se charger de cela dans ses locaux actuels, soit, de recevoir deux fois plus de personnes dans ses locaux ; donc, concrètement, tous les rendez-vous prendront du retard et, au lieu d'offrir des garanties de rendez-vous dans les 15 jours ou dans la semaine, il y a un risque que cela s'étende sur un mois ou plus. De plus, il dit que, s'il n'a pas les locaux nécessaires, alors le délai fixé au 1^{er} juillet 2021 ne pourra pas être respecté, ce qui posera des problèmes au niveau de la conformité au droit fédéral. De plus, ce projet ne permettra pas d'avoir des différences significatives en termes de perception d'émoluments

cantonaux, ni de revenus supplémentaires. En effet, bien qu'il y ait deux fois plus de demandes, l'émolument fixé à un étranger pour son document d'identité va rester constant. Il faudra toutefois modifier la répartition avec le fabricant, mais l'émolument total restera identique. La différence entre un Européen qui payera 15 francs et un extra-Européen qui payera 20 francs réside dans le fait que, pour ce dernier, il faut prendre les empreintes digitales en plus de la photo et de la signature, ce qui n'est pas le cas pour un Européen. Il ajoute que l'intérêt de ce projet pour lui est d'avoir une réelle synergie entre les prises de données biométriques ainsi que des horaires adaptés aux besoins du public.

Questions des commissaires

Un député (Ve) convient que, vu la foule qui se présente à l'OCPM, ce projet de loi est une bonne nouvelle. Il salue donc ce projet de loi, mais a néanmoins quelques questions. Premièrement, s'agissant des nouveaux locaux et du montant de 1 million du crédit de renouvellement de l'OBA pour les aménager, il a aussi vu que ces locaux allaient être loués. Il demande à quels locaux il se réfère.

M. Gut répond que sur 20 adresses, 5 ont retenu leur attention, mais en raison de la crise du coronavirus, ils n'ont pas encore eu l'opportunité d'aller les visiter. Toutefois, le principal pour eux est de disposer d'une surface utilisable entre 800 et 1000 m² et il faut que cette adresse soit bien desservie. Les 5 objets présélectionnés répondent tous à ces critères. Il affirme qu'ils vont devoir se rendre sur place pour analyser et déterminer ce qui leur convient avec la nouvelle réglementation qui impose d'écarter et de sécuriser les cabines biométriques en raison du problème de virus et de contagion. Selon lui, face à cette nouvelle donne, ne pas encore disposer des locaux est un avantage.

Ce député (Ve) reconnaît qu'effectivement il serait judicieux que les locaux se situent le plus proche possible de l'OCPM actuel. Pour le reste, il demande si l'OBA leur a proposé une adresse publique.

M. Gut répond par la négative.

Ce député (Ve) demande si les mètres carrés qui vont être libérés seront réalloués et, si oui, de quelle façon.

M. Gut répond qu'ils vont avant tout pouvoir se redéployer, car les nouvelles normes sanitaires ne permettront plus des « open spaces » dotés d'une quinzaine de personnes, il va donc falloir avant tout protéger le personnel et les administrés et qu'ils n'aient plus cette proximité qui n'est plus souhaitée.

Toujours le même député (Ve) admet que cette remarque est tout à fait pertinente, cette pandémie est, selon lui, en train de signer l'arrêt de mort de l'« open space » pour le bien des employés. De plus, il salue l'arrivée de ce projet de loi qui est indispensable pour respecter les normes, mais également pour tout le reste.

Un député (UDC) a deux questions. Premièrement, concernant l'adjudication, il demande de combien sera le surcoût. Deuxièmement, il se réfère aux recours des autres cantons face aux nouvelles technologies et demande si Genève en fait partie.

M. Gut commence par répondre à la deuxième question en affirmant qu'aucun canton ne fait recours. Il précise qu'ils sont sous la surveillance de la Confédération, mais ils ont une association regroupant tous les services cantonaux de l'immigration qui maintient un dialogue permanent avec la Confédération. Ainsi, c'est dans le cadre de ces dialogues qu'ils ont contesté un certain nombre de choses et notamment l'augmentation du prix des cabines et le fait qu'elles soient, de leur point de vue, moins pratiques que celles qui étaient proposées par le premier adjudicataire. L'une des problématiques est aussi que ces nouvelles cabines ne permettraient plus la prise de données biométriques sur les enfants en bas âge, ce qui est possible avec les anciennes machines.

Ce député (UDC) demande si Genève s'est joint à la contestation et si tous les cantons l'on fait ou seulement certains.

M. Gut répond par l'affirmative et explique qu'ils ont une association représentée par un comité au sein duquel il siège personnellement et où 7 cantons siègent. Ainsi, tout est centralisé par cette organisation faîtière qui a plus de poids que quelques cantons qui contesteraient individuellement.

A ce même député (UDC) qui souhaite s'assurer si, dans l'extrême, un recours restait possible, M. Gut admet qu'il ne connaît pas la procédure exacte. Mais il affirme qu'il y a des petits cantons qui, s'ils n'ont pas les appareils supplémentaires, ne pourront pas respecter le délai du 1^{er} juillet 2021. Il relève que la contestation est plus à un niveau politique et métier que juridique, puisque c'est la Confédération qui attribue le marché, et les cantons et offices n'ont pas grand-chose à dire. Concernant la disqualification, il explique qu'il y a eu un problème de procédure dont les cantons n'ont pas réellement été tenus au courant. Ensuite, il y a eu la question de savoir s'il fallait refaire un appel d'offres ou si la Confédération partait sur le deuxième arrivé. Pour l'instant, seulement des estimations ont été données par la Confédération qui a estimé une augmentation des cabines biométriques de 20% à 50%.

A ce député (UDC) qui s'étonne de ce montant et dit qu'ils devraient alors automatiquement passer par un projet de loi ou une demande de dépassement de crédit, M. Gut répond par l'affirmative, mais dit qu'il ne peut pas adapter le projet, car il ne dispose pas des chiffres. Cette problématique reste floue.

Au même député (UDC) qui relève qu'à l'extrême, si les 50% sont retenus, ils seront obligés de passer par un projet de loi, car cela dépasse le quota par rapport à leurs possibilités, M. Gut précise qu'effectivement, s'ils atteignent les 50%, il s'agirait de 200 000 francs en plus, mais cela ne concerne que les cabines, et non l'entier du projet.

Le président indique que, le cas échéant, il espère qu'ils viendront devant la commission le plus rapidement possible pour demander un crédit supplémentaire sans attendre que tout soit déjà engagé.

A une députée (S) qui affirme avoir entendu dire qu'en France, les autorités sont parfois confrontées à des cas de falsification de documents officiels et qui se demande s'il y a ce problème à Genève, M. Gut confirme que ce problème existe, mais heureusement, ces dernières années, il n'y a pas eu de telles situations dans le canton de Genève. Cependant, il relève que, dans le canton de Vaud, il y a eu toute une problématique de faux documents d'identité portugais par des gens provenant d'anciens territoires portugais. Il y a eu un trafic important et les autorités vaudoises avaient approché les autorités genevoises pour savoir si elles faisaient également face à cette problématique, ce qui n'était pas le cas. Il précise qu'actuellement ce sont effectivement les documents européens qui sont les plus faciles à falsifier, car ils sont encore au format papier. Toutefois, il explique qu'ils ne reçoivent pas encore de dossiers de falsification de la part de la Confédération. Ils ne reçoivent pour l'instant que des alertes de la part des polices cantonales et fédérales pour mettre en alerte quelques cas de falsification sur un type de document en particulier. Il précise qu'au sein de l'OCPM, ils ont reçu une formation à ce propos et qu'il met régulièrement ses collaborateurs en alerte.

La même députée (S) a une question au sujet de l'ouverture du centre le samedi matin. Elle demande s'ils ont pensé à l'option d'augmenter le nombre d'employés au lieu d'ouvrir le samedi, afin de garder à l'esprit une cohérence avec les obligations de la vie familiale.

M. Gut répond que c'est une excellente question et que les gens qui travaillent actuellement à l'OCPM craignent qu'on leur annonce qu'ils devront dorénavant travailler un samedi par mois, par exemple. Dès lors, il met en avant une idée qui lui semble plus souple, qui est celle d'engager le samedi matin des étudiants. C'est un système qui marche déjà bien dans le

canton de Vaud. Ces étudiants ont la souplesse qui est nécessaire ; ils seront évidemment encadrés par du personnel permanent.

Cette même députée (S) fait néanmoins remarquer qu'avec l'option des étudiants se présentera également le problème des périodes d'examens.

M. Gut reconnaît que c'est juste et qu'il faudrait, selon lui, trouver un système mixte. Il souhaiterait qu'il y ait une certaine souplesse le samedi.

Un député (PDC) souhaite revenir sur les charges induites et notamment les ressources en personnel. Il relève que les machines devraient arriver en 2021 pour être en conformité avec la législation. Ainsi, pour les 10 nouveaux postes prévus en 2022, il demande si M. Gut prévoit une montée en puissance du dispositif.

M. Gut précise qu'avec les machines actuelles ils peuvent quand même faire de la prise de données biométriques. Ainsi, il va demander 15 machines alors qu'il dispose déjà de 11 machines et qu'il ne les utilise pas toutes, car la volumétrie n'est pas suffisante. Ainsi, il pourrait travailler au besoin s'il n'a pas ce nouveau matériel. Mais lorsqu'il observe la planification de la Confédération par rapport à ces nouvelles machines, il est certain qu'ils ne pourront pas les acheter cette année, mais ils espèrent pouvoir les acheter dans le premier semestre de l'année prochaine. Cela étant, l'idée est de pouvoir ouvrir le centre de biométrie en ayant 30 personnes. Il répète qu'ils ont cette obligation au 1^{er} juillet 2021, mais ils doivent monter en puissance. Ainsi, ils ont décidé de commencer par les demandes européennes pour finir avec les frontaliers. Mais il reste à savoir si le délai ne pourrait pas être reporté, puisque la volumétrie des demandes de frontaliers est trop importante, surtout à Genève.

Un député (PLR) revient sur la problématique des ETP qui est une discussion qui a eu lieu à la commission des finances. Il affirme qu'il est ravi qu'il y ait une ouverture de la part de l'Etat pour une ouverture du centre le samedi par rapport à des gens qui doivent faire des papiers et pour qui il n'est pas simple, en tant qu'employés, de disposer de temps sur des horaires d'Etat. Néanmoins, il reste surpris de son appréciation de la situation par rapport au fait de demander à des collaborateurs de travailler le samedi. En effet, il relève qu'il y aura de nouveaux postes et qu'en tant qu'employeur il peut compenser les gens qui travailleront le samedi et inscrire cela dans les conditions du poste. Ensuite, il affirme avoir une question par rapport aux stages. Il demande s'il est correctement indiqué qu'il y aura un but de formation et d'emploi à la fin de l'exposé des motifs. Il demande ce qu'il en advient des autres, s'il s'agissait de personnes qui pourraient rester comme auxiliaires ou non. Il souhaite connaître quelle serait la politique de l'emploi.

M. Gut répond qu'il a parfaitement raison et que son inquiétude se porte sur les collaborateurs qui travaillent déjà au sein de l'OCPM avec qui il sera difficile de négocier le travail le samedi. Toutefois, l'avantage du projet est que cela ne concerne que 13 personnes et qu'il va pouvoir en engager 7 cette année, qui sont sous statut d'auxiliaire d'après ce que le Grand Conseil a voté. Ainsi, ils vont les engager et leur expliquer dans l'absolu qu'il y a une grande possibilité qu'ils travaillent le samedi.

Un député (UDC) fait référence aux possibles surcoûts, il demande s'il ne serait pas plus simple pour eux que la commission vote sous forme d'amendement en ajoutant 200 000 francs au projet de loi, ce qui leur éviterait de revenir devant la commission. S'ils ne sont pas utilisés dans les surcoûts, ils seront de toute façon retrouvés dans le projet de loi de bouclage comme non-dépensé. Il lui semble que cela simplifierait le travail pour tout le monde.

M. Gut dit qu'il est preneur, mais qu'il ne sait pas si techniquement cela est facile. Il relève qu'il a parlé d'une augmentation maximale de 50%, mais s'il s'avère qu'elle s'élève à 60% il devra de toute façon revenir vers la commission. L'idée serait qu'il puisse obtenir cette information le plus rapidement possible, mais les négociations sont en cours. Effectivement, il admet que cela serait plus confortable pour lui que de suivre sa proposition et d'avoir un amendement qui prévoit ce différentiel.

Ce député (UDC) explique qu'il propose cela, car il a une sous-question qui relève du cas où il leur manquerait ces 200 000 francs et il demande si cela leur fera prendre un réel risque de retard ou non.

M. Favre répond que cela va poser problème et qu'ils vont revenir devant la commission très rapidement en passant par le Conseil d'Etat.

Ce même député (UDC) demande s'ils n'auraient pas meilleur temps de rajouter ces 200 000 francs, quitte à ce qu'ils reviennent de toute façon pour un montant plus restreint.

M. Favre répond que la proposition de passer par un amendement est possible, mais il ne connaît pas la probabilité qu'ils s'en sortiront avec une majoration de 200 000 francs.

Le président interrompt la question et dit qu'au-delà de ça la commission ne va pas voter sur des hypothèses. Selon lui, la procédure est simple, si la commission reçoit un courrier allant dans ce sens, il sera mis à l'ordre du jour et traité dans les quinze jours ou trois semaines qui suivent. La commission n'a jamais refusé un dépassement de crédit, puisque c'est dans ses compétences.

M. Gut demande si cela signifie qu'il devra venir avec un courrier lorsqu'il a une certitude par rapport au montant.

Le président répond par l'affirmative.

M. Favre demande s'il peut considérer qu'il est apte à avancer sur ce crédit malgré l'inconnue et permettre à M. Gut d'avancer sur son projet.

Le président répond que de toute façon il va falloir voter ce projet qui devra passer devant le Grand Conseil. Le rapport sera remis au mois de mai pour la session du 18 juin. C'est donc quelque chose qu'ils pourront lancer à partir du moment où cela sera voté par le Grand Conseil.

M. Humbert précise que la marge de la commission est de 340 000 francs sur ce projet de loi. Si le montant devait être supérieur, cela nécessiterait alors le dépôt d'un nouveau projet de loi.

Le député (UDC) informe qu'il maintient quand même sa proposition d'amendement.

Un député (PLR) remercie le président de sa proposition et s'oppose totalement à la proposition de son préopinant (UDC), car il estime que, dans la commission, il faut travailler avec transparence et que lorsqu'il y a un problème d'investissement les choses sont dites rapidement. De plus, selon lui, faire une hypothèse de dépassement de crédit de 200 000 francs est particulièrement indécent par rapport au privé et à la situation économique actuelle. Ainsi, il remercie pour la clarté de la problématique de l'adjudication et estime que le montant précis va peut-être être connu le temps que le rapport soit élaboré. Il préfère donc que la procédure soit respectée.

Discussion de la commission

Un député (UDC) précise que, pour l'amendement, ce n'est nullement une question de confiance, mais que c'est du bon sens puisqu'ils devront de toute façon revenir, parce que le deuxième adjudicataire est plus cher. Il est évident pour lui qu'ils ne s'opposeront pas à cette demande. C'est pour gagner en procédure qu'il fait cette proposition.

Un député (Ve) ajoute que l'idée de son préopinant (UDC) est séduisante, mais il n'est pas sûr qu'elle fasse gagner du temps. Donc il pense qu'il ne faut pas changer les choses et qu'il faut voter maintenant. Il est défavorable à cet amendement.

Une députée (S) comprend l'amendement proposé par le député (UDC) comme étant dans le but d'avoir une certaine agilité, elle ne ressent pas cela comme un besoin de favoriser l'Etat par rapport aux entreprises dans la

situation actuelle, bien au contraire. Toutefois, même si les députés ne votaient pas cet amendement, elle comprend l'agilité qui était proposée.

Procédure de vote

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12633 :

Oui :	15 (4 PLR, 1 EAG, 2 Ve, 2 MCG, 2 PDC, 3 S, 1 UDC)
Non :	–
Abstentions :	–

L'entrée en matière est **acceptée à l'unanimité**.

Un député (UDC) propose un amendement général au PL pour augmenter le budget de 200 000 francs.

Le président met aux voix cet amendement général :

Oui :	3 (1 PDC, 1 S, 1 UDC)
Non :	7 (2 Ve, 1 PDC, 4 PLR)
Abstentions :	5 (2 MCG, 2 S, 1 EAG)

Cet amendement est **refusé**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

art. 1 : pas d'opposition, adopté
 art. 2 : pas d'opposition, adopté
 art. 3 : pas d'opposition, adopté
 art. 4 : pas d'opposition, adopté
 art. 5 : pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12633 :

Oui :	15 (4 PLR, 1 EAG, 2 Ve, 2 MCG, 2 PDC, 3 S, 1 UDC)
Non :	–
Abstentions :	–

Le PL 12633 est **accepté à l'unanimité**.

Après avoir désigné le rapporteur, la commission préavise un traitement de ce projet de loi en catégorie III/extraits.

Remarque finale

Mesdames les députées, Messieurs les députés, au vu de ces explications, la commission des travaux vous encourage à donner à l'OCPM les moyens de faire face à des besoins croissants, d'augmenter sa capacité de traitement et de délivrance des documents « biométriques » afin de rester dans le cadre légal international.

Nous vous remercions de voter ce projet de loi.

Annexe : une présentation

Projet de loi (12633-A)

ouvrant un crédit d'investissement de 1 715 000 francs pour la création d'un Centre cantonal de biométrie et l'acquisition de ses équipements

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global d'investissement de 1 715 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer la création d'un Centre cantonal de biométrie et l'acquisition de ses équipements.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2020. Il est inscrit sous la politique publique H – « Sécurité et population ».

² Il se décompose de la manière suivante :

– Equipement des technologies de l'information et de la communication OCSIN (0615-5060)	1 372 414 fr.
– Mobilier (0402-5060)	<u>342 586 fr.</u>
Total	1 715 000 fr.

³ L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Suivi périodique

¹ Une fois l'an, les bénéficiaires du crédit d'investissement rendent compte de son utilisation à la commission du Grand Conseil qui a préavisé le projet de loi. Ce suivi porte notamment sur l'état de réalisation des projets, la consommation des ressources accordées et la planification retenue pour l'année suivante.

² Ce bilan conditionne la libération de la tranche prévue pour l'année suivante, selon la planification retenue.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

**Projet de loi ouvrant un crédit
d'investissement de
1 715 000 francs pour la création
d'un Centre cantonal de biométrie
et l'acquisition de ses équipements
(PL 12633)**

Commission des travaux
28.04.2020



27/05/2020 - Page 1

Contexte



- Dès le 1^{er} juillet 2021, tous les titres de séjour pour les ressortissants UE/AELE doivent être émis sous forme de carte de crédit (obligation fédérale - modification de l'ordonnance fédérale relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative OASA)
- Ce faisant, la Suisse répondra à l'exigence de conformité aux normes européennes de lutte contre la falsification des documents d'identité
- Augmentation sensible de la volumétrie des prises de données biométriques dans le canton de Genève : nécessité de bénéficier de locaux adaptés (155'000 prises de données biométriques annuelles, soit jusqu'à 700 par jour)

Centre cantonal de biométrie (CCB)

- Nouveaux locaux situés hors les murs de l'OCPM - rattachement administratif, mais autonomie de fonctionnement - synergie entre les prises de données biométriques pour les Suisses et les étrangers – nouveaux horaires adaptés aux besoins du public (ouverture le samedi)
- Renouvellement de la plateforme technique qui permet la saisie des données biométriques
- Besoin de 15 cabines d'enregistrement : 11 pour le nouveau centre; 2 à l'OCPM ; 2 à la police internationale
- Nécessité de meubler supplémentaire et prise en compte des nouvelles normes sanitaires de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et des préconisations du Service de santé du personnel de l'Etat (SPE) – maîtrise des flux et bonne utilisation de l'espace disponible

Stratégie - Page 1

Equipements technologiques et mobilier (financement PL 12633)

Activité / matériel	Montant (fr.)	Pourcentage
Cabines de biométrie et terminaux monétiques de caisse	407 111	24%
Equipement réseau-télécom y compris centrale téléphonique et écrans pour le système de conférence	121 600	7%
Environnements, architecture, gestion des données et exploitation du système	72 240	4%
Système de ticketing	198 168	12%
Equipements informatiques liés aux postes de travail	56 779	3%
Serveur de communication fédéral et licence associée	76 433	4%
Développement et tests	264 600	15%
Pilotage global	93 995	5%
Divers et imprévus	81 488	5%
Mobilier	342 586	20%
TOTAL	1 715 000	100%



- Part d'activation : 340'679 fr, soit 20% de l'investissement et 56% des dépenses prévues en RH

Charges liées

- Activités de pilotage et de coordination du projet, de conception et d'analyse, de test et de formation et d'accompagnement au changement (budgets courants OCPM, DOSIL et OCSIN)
- Adaptation des surfaces aux besoins spécifiques d'un centre de biométrie (crédit de renouvellement 2020-2024 OCBA)

Charges de fonctionnement liées	Budget	2020	2021	Période 2020-2021
Charges personnel OCPM (nature 30)	Existant	23 312	23 312	46 624
Charges personnel DOSIL (nature 30)	Existant	23 312	23 312	46 624
Charges personnel OCSIN (nature 30)	Existant	41 350	30 848	72 198
Prestations de tiers OCSIN (nature 31)	Existant	28 000	12 000	40 000
Total charges fonctionnement liées		115 974	89 472	205 446

27/03/2023 Page 3

Charges induites

Sans ces budgets supplémentaires, l'actif mis en service ne pourra pas être entretenu ni maintenu (charges induites)

- Location des locaux : 5 espaces disponibles ont été présélectionnés, tous situés entre la rue de Lausanne et l'aéroport (budget courant OCBA)
- Ressources en personnel : 45 ETP. 13 collaborateurs seront issus des effectifs OCPM actuels, 7 nouveaux postes ont été attribués au budget 2020. 10 postes supplémentaires seront inscrits au PB 2021 et 10 autres au PB 2022 (budget courant OCPM)

Charges de fonctionnement induites	Existante	2021	dès 2022
OCPM (Charges personnel nature 30)	1 989 000	2 940 626	3 892 252
OCBA (Prestations tiers nature 31)	220 916	352 416	352 416
OCSIN (Prestations tiers nature 31)	30 560	133 598	133 598
Charges financières (amortissements et intérêts de la dette)	20 204	156 938	286 107
Total charges fonctionnement induites prévues au PFQ	2 236 950	3 553 228	4 634 023

Charges de fonctionnement induites au projet de PFQ	2021	dès 2022
OCPM (Charges personnel nature 30)	951 626	951 626
OCBA (Prestations tiers nature 31)	131 500	-
OCSIN (Prestations tiers nature 31)	103 248	-
Charges financières (amortissements et intérêts de la dette)	136 734	129 169
Total charges fonctionnement induites prévues au PFQ	1 323 108	1 080 795

27/03/2023 Page 3

Risques et retour sur investissement

- Réalisation du projet indispensable pour être conforme aux obligations fédérales et aux normes européennes de lutte contre la falsification des documents d'identité (pour les titres de séjour pour étrangers) et garantir leur sécurité
- En l'absence de nouveaux locaux permettant d'absorber la volumétrie annoncée, les délais d'attente pour les prises de rendez-vous seront nettement plus élevés (pour les Suisses et les étrangers) qu'aujourd'hui
- Sans locaux adaptés et nouvelles cabines biométriques, le délai fixé par la Confédération aux cantons au-delà duquel les titres de séjour pour étrangers devront impérativement être délivrés sous forme de carte de crédit ne pourra pas être respecté
- Il n'y aura pas de différences significatives en termes de perception d'émoluments cantonaux, ni revenus supplémentaires
- Réelle synergie métier au sein d'un Centre cantonal dédié spécifiquement à la biométrie et offrant au public des horaires adaptés à ses besoins

Biométrie - Page 18

